



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par l'agence UNI-T représentée par Monsieur PEYRAT Stéphane - 3 rue St Jacques - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion de l'inauguration de l'agence UNI-T organisée, le jeudi 18 septembre 2025 de 16 h 30 à 20 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de l'inauguration.

ARRETE

- Article 1 :** L'inauguration décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Article 2 :** Pendant l'inauguration, le stationnement sera interdit sur une place de parking et l'autorisation d'occuper le domaine public est donnée (plan joint).
- Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- Article 5 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq.

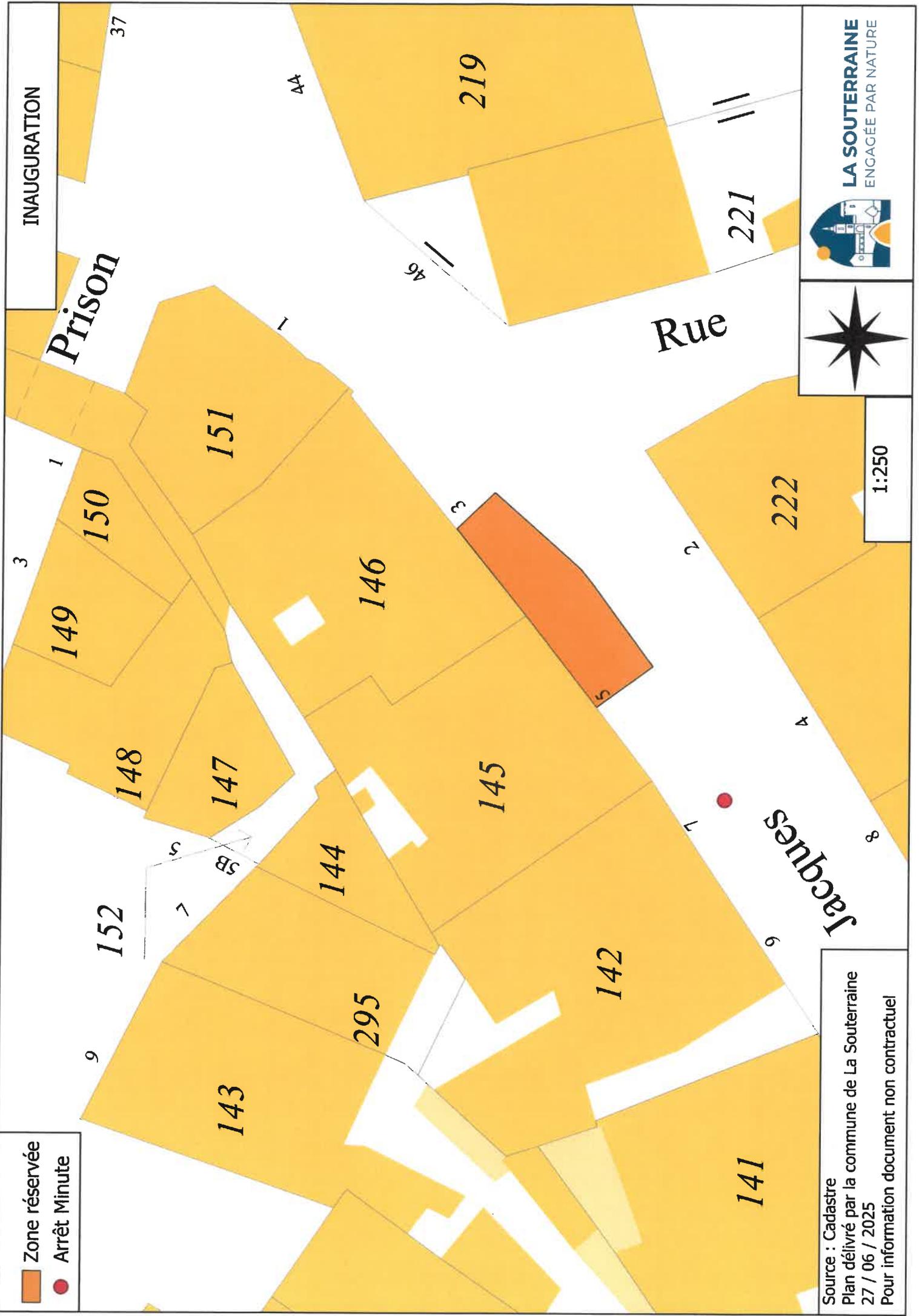
Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- UNI-T, Monsieur PEYRAT Stéphane.

Le Maire,



Etienne LEJEUNE



 Zone réservée
 Arrêt Minute

INAUGURATION

Prison

Rue

Jacques



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

1:250

Source : Cadastre
Plan délivré par la commune de La Souterraine
27 / 06 / 2025
Pour information document non contractuel